ENQUETE PUBLIQUE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

ANNEXE A L'AVIS DU CIL CENTRE PRESQU'ILE

Ce document reprend en rouge des passages du projet de PDU soumis à l'enquête (obtenus par copie du projet en « pdf » ce qui explique les « coquilles », notamment pour sur les accents).

Il reprend en noir les avis du CIL Centre Presqu'île sur le passage concerné

Page 30, 2ème paragraphe

... construction de nouveaux parcs de stationnement : plus de 4 000 places ont ete realisees dans de nouveaux parcs publics dans le Centre de l'agglomeration depuis 2005 (parcs Morand, Fosse aux Ours, Brotteaux, Archives, Gros Caillou...). Le PDU de 2005 prevoyant que cette offre supplementaire entraine la suppression en nombre equivalent de places sur voirie, cela s'est traduit par un reamenagement et une requalification des espaces publics au profit des modes actifs (Berges du Rhone, esplanade du Gros Caillou, amenagements cyclables...). Neanmoins, depuis 2005 plus de 4 000 nouvelles places ont ete creees dans les parcs prives accessibles au public dans le Centre de l'agglomeration : Parkings Tony Garnier, Grolee, Tour Oxygene, Pole de Loisirs Confluence... Ces creations de places n'ont pas ete systematiquement compensees par une reduction du stationnement sur voirie ;

En presqu'île il convient de ne plus supprimer de places de stationnement sur voirie. En effet, cette offre a déjà fortement diminué, continue de diminuer et est manifestement insuffisante. De plus, la situation est aggravée en été en raison des nombreuses terrasses sur stationnement.

Les parkings publics y sont fortement utilisés notamment aux heures « commerciales ». Les habitants et commerçants seraient les premières victimes de l'application d'une telle orientation en presqu'île.

Page 30 avant dernier paragraphe

Le stationnement sur voirie reste fortement sollicite par une diversite d'usagers, tout en peinant a atteindre ses objectifs de rotation. Ainsi, les places payantes de laville de Lyon presentent en 2015 un taux d'occupation moyen de 83 %. Elles sont occupees a 40 % par des residents qui beneficient de tarifs preferentiels (20 \in par mois) et a 60 % par des usagers dont le quart seulement respecte la reglementation en matiere de paiement.

Sur le territoire de notre CIL, de nombreux logements anciens ne disposent pas de parking ou box et le maintien d'un stationnement résidentiel sur voirie est essentiel pour maintenir l'attractivité du centre pour des actifs et des familles.

Page 31 avant dernier paragraphe

Cette situation apparait aujourd'hui d'autant plus problematique que l'espace public accueille bien d'autres activites et suscite une demande croissante d'agrement, de detente, de loisirs, de nature en ville. Il est aussi essentiel a l'approvisionnement et la livraison de marchandises : dans le Centre de l'agglomeration, lors du pic d'activite du matin a 9 heures, la demande est estimee a environ 43 000 m2 alors que la place accordee au stationnement pour livraisons sur l'espace public est de 32 000 m2.

Comme cité plus haut, en presqu'île, les terrasses, les rues piétonnes, ont déjà largement contribué à diminuer l'offre en voirie et permis le développement des activités visées.

Page 34 3^{ème} paragraphe

hors du Centre, la voiture reste le mode le plus utilise pour tous les deplacements d'une portee superieure a un kilometre.

Cette tendance se traduit egalement en matiere de motorisation, puisque le taux de motorisation baisse dans le Centre (0,75 voiture par menage) et se stabilise dans les autres territoires de l'agglomeration (1,32 voiture par menage en moyenne). En 2015, 42 % des habitants de l'agglomeration (et 48 % de ceux du Centre) declarent ne jamais utiliser la voiture comme conducteur en semaine, contre 33 % en 2006

Comme le montre cette statistique, les habitants du centre (Lyon Villeurbanne) et sans doute encore plus ceux de la presqu'île ont réduit leur parc automobile et leur déplacements avec celles-ci. D'ores et déjà, ils utilisent leur voiture uniquement pour des déplacements incontournables; limiter encore plus l'utilisation de celle-ci serait une atteinte à leur liberté et constituerait un risque de désertification

Page 38 3^{ème} paragraphe

Les politiques de stationnement ont notamment conduit a une augmentation de l'offre globale et a une accentuation de la pression du stationnement residentiel sur la voirie. Ces politiques necessitent aujourd'hui d'etre inflechies pour favoriser davantage le report modal vers des modes respectueux de la sante publique et de l'environnement.

Nous ne partageons pas cette analyse quant au stationnement résidentiel en presqu'île. Pour compenser l'interdiction du stationnement résidentiel sur les principaux axes commerciaux, il conviendrait au contraire de réserver certaines rues au stationnement résidentiel (mesure en vigueur dans des villes européennes).

Page 74 Action 3

Les zones de circulation apaisee (zone 30 ou zone de rencontre) permettent aux modes actifs de beneficier de conditions de deplacements plus confortables et plus sures.

Notre CIL souhaite le développement des zones de rencontre en presqu'île.

Page 76 Action 2

L'amelioration du guidage et de l'orientation des pietons est essentielle pour faciliter la pratique de la marche. En la matiere, le PDU preconise :

La signalétique est parfois incohérente notamment dans la partie Nord de la rue de la République comme notre CIL l'a dénoncé ainsi que l'a fait le journal le Progrès (article du 26 avril 2017). La situation des piétons y est dangereuse car, étant théoriquement prioritaires, ils ne disposent pas de passages protégés.

page 100 Action 2

Définir et mettre en oeuvre une stratégie en matière d'électrification du parc bus TCL Suite aux tests de bus hybrides non concluants sur le plan financier et vu la non-inscription de cette technologie sur la liste des vehicules a faibles emissions, le SYTRAL engagera en 2016-2017 une evaluation des bus electriques autonomes ou rechargeables en station pour affiner la definition de sa strategie d'acquisition de materiel roulant.

Nous souhaitons retrouver une navette presqu'île électrique.

Page 118 haut de page

Le stationnement constitue un levier éminemment stratégique à la fois des politiques de déplacement et d'aménagement, permettant :

un report modal de l'automobile vers les mobilités alternatives, en limitant les facilités de stationnement automobile à destination et en renforçant les solutions de stationnement des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo, comme le vélo ou le covoiturage ; yun partage plus équitable de l'espace public, bien commun rare qui doit répondre à un nombre de sollicitations croissantes. La réduction de la place occupée en surface par le stationnement automobile, dans un système où il existe des réserves de capacité dans l'offre de stationnement public et privé hors voirie, favorise l'aménagement d'espaces publics de qualité, sûrs et agréables. La politique de stationnement doit donc permettre d'orienter efficacement la demande de stationnement sur l'offre la plus adaptée et de réduire l'occupation de l'espace public par l'automobile sans dégrader l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

Il n'y a pas de réserve de capacité de stationnement en presqu'île ; aller plus loin serait préjudiciable à la vie du quartier.

page 118 Action 1

Améliorer la connaissance et la communication sur le stationnement

Certes, il faut améliorer la connaissance et la communication sur le stationnement. Instaurer une concertation serait certainement très utile. Cela n'a jamais été le cas.

Page 119 Action 2 derniers paragraphes

La mise en place de zones gratuites a duree limitee ou de zones de stationnement payant permet un acces plus equitable a la voirie publique, en augmentant la rotation des vehicules sur les places et donc leur disponibilite. accompagner la demotorisation a l'oeuvre (notamment dans le Centre), en repondant aux besoins de stationnement des residents sans encourager a la multimotorisation. Dans cette optique, le stationnement residentiel sur voirie ne doit pas devenir la norme, mais l'exception, et il faut privilegier un stationnement residentiel dans les garages privatifs ou a defaut dans les parcs en ouvrage (publics ou prives).

Cela suppose de reetudier les conditions d'attribution et de fonctionnement des vignettes et macarons residents. Parmi les mesures envisageables, on peut notamment evoquer la tarification de la delivrance ou suppression de la 2e vignette par foyer, le conditionnement de l'attribution d'une vignette resident a l'absence de place dans un garage ou dans un parc prive ou public, la reduction des perimetres de validite ou encore la coordination des tarifs proposes sur voirie avec ceux des parcs publics...; yy accompagner le developpement des zones reglementees sur voirie par des suppressions de places de stationnement, en priorite a proximite des parcs de stationnement publics ou prives, ou l'affectation d'espaces a des vehicules propres, vehicules electriques en recharge, vehicules partages (autopartage et covoiturage) et autres vehicules particuliers (autocars, vehicules de livraisons...). Il s'agira egalementde mettre en place des reglementations adaptees a ces differentes categories d'usagers

Nous ne partageons pas ce point de vue pour la presqu'île.

Concrètement, les "mesures envisageables" évoquées ne sont pas acceptables :

- "tarification ou suppression de la 2° vignette par foyer" : cela ne tient pas compte de la composition des dits "foyers" ni des besoins de déplacement (notamment professionnels) de leurs différents membres. C'est, entre autres, pénaliser les familles qui ne disposeraient pas de moyen de stationnement hors voirie;
- "conditionner la vignette résident à l'absence de place dans un garage" : outre la question de savoir comment se justifierait pratiquement cette absence ou non, il convient de s'interroger sur l'intérêt réel d'une telle pratique.
- "coordonner les tarifs sur voirie avec ceux des parcs publics" : il conviendrait de faire évoluer à la baisse les tarifs des abonnements « résidents »en parking public. Ou s'agit-il de monter le tarif des vignettes résident ?

Ces tarifs sont régulièrement révisés à la hausse, ce qui n'est pas le cas des revenus de la plupart des ménages. Il est également essentiel que le tarif « résident » reste très abordable car il s'agit de vivre dans nos quartiers. Ces "mesures envisageables" ne pourront conduire qu'à une désertification du centre résidentiel pour des personnes à revenu modeste ou des familles ... alors que dans le même temps on prône la mixité sociale et que l'on développe les logements sociaux

Page 120 Action 3

Optimiser la gestion des parcs de stationnement en ouvrage

Si l'offre de stationnement en parcs publics a continue a augmenter de 33 % depuis 2001, leur frequentation a quant a elle baisse de 15 %. On observe une sous-occupation chronique de plusieurs parcs publics et un taux d'occupation maximum global de 72 %, laissant en moyenne 5 000 places en parcs inoccupees en permanence dans l'agglomeration. Il apparait alors imperatif d'optimiser la gestion des parcs publics de stationnement en :

- -l imitant la construction de nouveaux parcs de stationnement. Cela implique de soumettre tout nouveau projet de parc a une evaluation prealable des besoins a satisfaire, des disponibilites existantes (en parcs publics ou prives) permettant d'y repondre et des evolutions possibles concernant le fonctionnement et l'utilisation du stationnement sur voirie ;
- reduisant l'offre de stationnement publique sur voirie a proximite, en etendant les reglementations de stationnement sur voirie autour des parcs existants et en coordonnant les tarifications pratiquees sur voirie et en parcs, afin de rendre ces derniers plus attractifs et d'inciter les vehicules en stationnement de longue duree a s'y reporter;
- offrant des disponibilites pour les residents dans les parcs publics, en particulier dans les zones ou il existe un deficit d'offre privee de stationnement, avec une tarification attractive et correlee a l'usage de l'automobile (tarification \square petit-rouleur \square).

Encadrer la production de stationnement privé et encourager la mutualisation

Manifestement la situation de la presqu'île et l'insuffisance de places de stationnement publics, privés et en voirie fait que ces préconisations n'y sont pas applicables.

PAGE 123 Action 6

les cars occasionnels et de tourisme, qui n'offrent pas un itineraire, des horaires et des arrets fixes sur une annee et qui peuvent aussi etre lies a un equipement ou a un evenement. De multiples emplacements de stationnement existent pour ces cars sur la ville de Lyon. Ces emplacements sont non geres c'est-adire que chaque car va se stationner ou il trouve de la place. Mais la demultiplication de la demande, liee notamment au developpement des evenements et de la fonction touristique de la ville, invite aujourd'hui la ville de Lyon a mettre en place une gestion des arrets des cars de tourisme, en offrant une reponse adequate aux exploitants et aux usagers tout en repondant aux enjeux de preservation du cadre de vie et de la sante des habitants. Le PDU propose donc d'etudier les possibilites d'evolution du systeme actuel vers un systeme permettant d'affecter des arrets a des cars particuliers.

Les cars de tourisme maintiennent souvent en fonctionnement chauffage et climatisation en fonctionnement même pendant les arrêts. Pour des questions de pollution de l'air et d'émission sonore, cette pratique doit être interdite et sanctionnée en cas d'infraction.

page 168 Action 4

Les aires de livraison, malgre la reglementation, sont souvent occupees par des vehicules particuliers en stationnement. Il en resulte de nombreux stationnements des livreurs en double file, oberant le fonctionnement de la ville et la productivite des entreprises de transport. Pour que les aires de livraison puissent repondre a leur vocation et aux besoins des professionnels du transport de marchandises,

Il n'est pas anormal que des véhicules particuliers utilisent les aires de livraison ; les habitants ont eux aussi le droit de charger/décharger des marchandises ou des personnes. Cette possibilité a d'ailleurs été confirmée par les services de la mairie dans la mesure où les utilisateurs apposent un disque horaire. Ceci est d'autant plus nécessaire que beaucoup paient déjà pour leur stationnement en parking privé ou public, il serait contreproductif de leur faire payer en plus, les opérations de chargement/déchargement.

Page 178 Action 2

L'atteinte des objectifs du PDU reposant en grande partie sur des evolutions de comportements individuels, il apparait opportun de poursuivre le dialogue avec les habitants et usagers des systemes de mobilite, pendant la mise en oeuvre et pour les demarches de suivi-evaluation du PDU. Il sera souhaitable dans ce cadre de stimuler et d'organiser la parole citoyenne, en relation etroite et en complementarite avec les

Notre CIL reste disponible pour tout échange.